

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHESION SOCIALE

DATE : 17/12/2025

REFERENCE : MINSANTE N°2025_12

OBJET : VIGILANCE EN AMONT DU PIC ÉPIDÉMIQUE D'INFECTIONS RESPIRATOIRES AIGÜES - SAISON 2025-2026

☒ *Pour action*

☒ *Pour information*

Mesdames, Messieurs,

Les indicateurs de suivi des infections respiratoires aiguës (IRA) montrent cette dernière semaine **une activité grippale en nette augmentation dans l'ensemble des classes d'âge et dans la quasi-totalité des régions**. En parallèle, l'épidémie de bronchiolite est active depuis plusieurs semaines sur l'ensemble des régions hexagonales et l'activité relative au Covid-19 reste stable.

Selon les modèles de prévision des épidémies de grippe analysés par Santé publique France (SpF) et l'Institut Pasteur, la semaine du **pic épidémique de circulation virale pourrait survenir durant la période des fêtes de fin d'année et s'accompagner d'un risque accru de tensions sur l'offre de soins**. S'agissant des établissements médico-sociaux, la circulation virale élevée durant les fêtes de fin d'année accroît le risque de contamination des personnes vulnérables.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler les leviers disponibles pour limiter au mieux les impacts de l'épidémie sur la population et le système de santé.

1. Rappeler les mesures de prévention : immunisation et gestes barrières

La dynamique favorable de la vaccination contre la **grippe et le Covid-19** observée cette année doit se poursuivre et être fortement encouragée. Nous rappelons également **l'importance de la protection des nouveau-nés et nourrissons contre une forme grave de la bronchiolite** grâce à deux médicaments d'immunisation passive (Beyfortus®, Synagis®) et un vaccin maternel (Abrysvo®).

En complément, les gestes barrières (*port du masque, aération régulière des lieux fermés, hygiène des mains fréquente*) sont essentiels pour freiner la circulation **des virus respiratoires**. Ces **gestes sont à promouvoir**.

Concernant le port du masque, un message d'alerte rapide sanitaire (MARS) adressé aux établissements en parallèle à ce message MINSANTE rappelle la possibilité pour **les responsables de structures hospitalières, sanitaires, ou médico-sociales de le rendre obligatoire dans leurs locaux**, conformément

à l'instruction¹ du 12 novembre 2025. A ce titre, nous vous demandons **de bien vouloir informer vos structures de l'évolution de l'indicateur de votre région et des dépassements de seuils, et d'encourager plus généralement les établissements à déployer cette mesure en période de forte circulation virale.**

Nous vous demandons enfin de bien vouloir promouvoir ces mesures dans vos actions de communication locale. Des éléments de langage ainsi qu'un plan de publication sur les réseaux sociaux vous ont été livrés à cette fin.

2. Gestion de l'offre de soins : rappel des mesures de préparation de la saison hivernale 25-26

Pour rappel, dans le cadre de la préparation de la saison hivernale 2025–2026, il a été demandé aux établissements, notamment via les présidents des conférences et fédérations ainsi que par le conseil national de l'ordre des médecins d'anticiper plusieurs mesures en amont de la saison notamment :

- La **complétude des tableaux de présence** dans un objectif de maintien du capacitaire ;
- Le recours, si nécessaire, à des **mesures spécifiques d'accès aux urgences** (réorientation vers la médecine de ville, régulation à l'entrée, recours aux interventions paramédicalisées des SMUR, lignes de gardes communes urgences-SMUR...) ou à **des mesures de gestion de l'aval des urgences** (dispositif de gestion des lits opérationnel, réunion d'anticipation des tensions) ;
- La mobilisation **des hospitalisations à domicile** (HAD), comme levier afin de diminuer le recours aux urgences et fluidifier son aval ;
- L'anticipation de la **continuité des soins de ville** dans les territoires (en journées) et la **sécurisation des périodes de PDSA**, notamment sur les week-ends prolongés de Noël et Nouvel an, en lien avec les représentants de la médecine de ville et les ordres départementaux.

Le Message d'alerte rapide sanitaire (MARS) adressé aux établissements en parallèle à ce message MINSANTE rappelle l'importance de décliner ces mesures ainsi que votre rôle dans ce dispositif. Nous vous demandons ainsi de bien vouloir vous assurer de la prise en compte de ces actions.

3. Vigilance des ARS sur le suivi de la situation et la remontée des informations

Les ARS jouent un rôle primordial dans le pilotage et le suivi des impacts et des mesures de réponse aux épidémies hivernales. A cette fin, nous tenons à rappeler plusieurs points d'attention prioritaires :

- Le suivi des **activations des différents niveaux des plans de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles** (PGHTSSE) ;
- Le suivi des **activations des plans bleus pour les structures médico-sociales** ;
- **L'actualisation, a minima quotidienne, des données d'installation et d'occupation des lits via l'outil du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)** avec une attention particulière pour les spécialités de soins critiques adultes et pédiatriques ;
- Le suivi des **transferts inter-régionaux de patients**, notamment pédiatriques, en cas de tensions sur le capacitaire hospitalier liées aux épidémies hivernales et la remontée des situations aiguës au CORRUSS ;
- Toute difficulté rencontrée que ce soit dans la gestion des conséquences de l'épidémie ou dans la mise en œuvre des mesures précitées doit faire l'objet d'une remontée.

Nous vous rappelons la possibilité d'activer le volet EPI-CLIM du dispositif ORSAN. Cette activation fera l'objet d'une rétro-information du CORRUSS.

¹ [Instruction n° DGS/CCS/PPC/USAR/DGOS/DGCS/2025/139 du 12 novembre 2025 relative au port obligatoire du masque dans les établissements sanitaires et médico-sociaux pour la prévention des infections respiratoires aiguës](#)

Dans le contexte actuel, nous attirons d'autant plus votre vigilance quant à l'actualisation régulière de l'ensemble des supports habituels de remontée des données relatives à l'offre de soins (notamment la note hebdomadaire SGMAS et l'enquête hebdomadaire en ligne de la DGOS sur la situation des établissements qui pourra être amenée à évoluer en cas de besoin). Les situations particulières et aiguës doivent faire l'objet d'un signalement au CORRUSS.

En cette période de fin d'année fortement mobilisatrice pour le système de santé, nous savons pouvoir compter sur votre engagement et votre implication dans la surveillance des phénomènes épidémiques et leurs impacts sur l'offre de soins dans vos territoires.

Pr Didier LEPELLETIER

Directeur Général de la Santé

Signé

Marie DAUDE

Directrice Générale de l'Offre de
Soins

Signé

Jean-Benoît DUJOL

Directeur Général de la Cohésion
Sociale

Signé